

L'Indépendant, 09/05/26

Stade VTT de Font-Romeu : une enquête publique pour valider l'étude d'impact "a posteriori" ordonnée par le tribunal



Achevé en 2023, le stade VTT au centre de la procédure est situé dans la forêt entre le lycée Coubertin et le parking des Airelles. - Fred Berlic

Jusqu'à ce 29 mai 2026, la population est invitée à donner son avis sur l'étude d'impact environnemental du chantier du stade de VTT olympique de Font-Romeu, achevé en 2023. Le tribunal administratif a estimé en juin 2025 que, même si le projet en avait été à l'époque dispensé, une telle évaluation était nécessaire compte tenu de la superficie ciblée.

La situation peut paraître insolite. Porté par la communauté de communes Pyrénées-Catalanes, le chantier du stade de VTT olympique de Font-Romeu, implanté dans la forêt entre le lycée Coubertin et le parking des Airelles, s'est terminé en 2023. En août 2022, avant le début des travaux, la Fédération pour les espaces naturels et l'environnement (Frene) avait attaqué avec l'association Bien vivre en Pyrénées catalanes la décision du préfet de région, qui avait dispensé le projet d'étude d'impact environnemental. À l'époque, le tribunal administratif de Montpellier les avait déboutées, estimant qu'une telle dispense ne pouvait pas être contestée en justice. La juridiction avait également rejeté au mois de novembre suivant la demande de suspension des travaux qu'avait déposée la Frene.

Cependant, en juin 2025, dans leur décision sur le fond de la procédure ciblant le permis d'aménager du stade, rendue alors que le chantier était déjà terminé, les juges ont finalement conclu que, compte tenu de la superficie du projet (plus de dix hectares), une étude d'impact était bel et bien nécessaire... Ils ont donc ordonné la réalisation "a posteriori" d'une évaluation environnementale et de l'enquête publique qui va avec. C'est dans ce cadre que la population est invitée à donner son avis jusqu'au 29 mai prochain.

"Nous réclamons la remise en état du site"

Cependant, pour la Frene, l'étude d'impact au cœur de l'enquête publique laisse à désirer. *"Il n'y aura pas de demande de dérogation à la législation sur les espèces protégées, ni de demande par rapport à la loi sur l'eau, alors qu'il y a une zone humide sur le secteur,* relève entre autres le président de la Frene, Marc Maillet. *De notre côté, nous nous en tenons au fait que c'est un milieu forestier de grande valeur et qu'on ne pouvait pas y construire un stade."* Ainsi, selon la Frene, le site se situerait notamment *"dans la zone potentielle de reproduction du grand tétras"* en plus d'être inclus dans plusieurs périmètres de protection (Natura 2000, zones d'intérêt écologique faunistique et floristique, etc.).

De son côté, le maire de Font-Romeu, Alain Luneau, reste serein. *"Je n'ai pas l'impression qu'on fasse une attaque énorme à l'environnement, indique-t-il. Je me suis rendu sur place il y a peu et l'herbe reprend ses droits, sauf là où les vélos passent. Il y a des biches, des cerfs... Par ailleurs, ce stade VTT est un élément touristique et de vie au-delà du ski sur nos territoires. C'est un bel outil. En plus du commun des mortels, un champion du monde, Victor Koretzky, s'y entraîne."*

Un argumentaire qui peine visiblement à convaincre la Frene. L'association persiste à plaider pour l'annulation du permis et la remise en état du site.

Les observations du public pendant la durée de l'enquête pourront être adressées par courriel à l'adresse suivante : stadevttxco@mairie-fontromeu.fr. Le dossier complet est consultable sur le site internet de la commune (www.mairie-fontromeu.fr).